



Exploitation d'une application de mise en relation de professionnels et particuliers

Par **SB GESTION**, le **18/11/2020** à **16:00**

Bonjour,

Je souhaiterais avoir des informations concernant la réglementation en vigueur pour l'exploitation d'une d'application de mise en relation de professionnels et particulier.

Par exemple :

- Faut-il une licence particulière pour pouvoir exploiter ce genre d'application ?
- L'éditeur de l'application est-il soumis aux réglementations du domaine de la restauration ?
- Les taux de TVA applicable pour le domaine de la restauration et du digital.

Pourriez-vous éventuellement m'orienter vers des services spécialisés afin d'avoir toutes les informations nécessaires et les législations applicables.

Merci d'avance pour votre aide.

Par **Visiteur**, le **19/11/2020** à **14:49**

Bonjour

Pour chaque activité, il faut tenir compte de la réglementation spécifique...

<https://www.reynaud-avocat.com/le-cadre-juridique-des-applications/>